



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 00681

Numéro SIREN : 056 806 813

Nom ou dénomination : LA PROVENCE

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2014 sous le numéro de dépôt 755

"COPIE CERTIFIÉE CONFORME"

30 DEC. 2013

56 B681

755
ru

A4

La Provence

Société anonyme au capital de 1.368.408 euros
Siège social : 248 avenue Roger Salengro - 13015 Marseille
056 806 813 RCS Marseille
(la « Société »)

14 JAN. 2014

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 DECEMBRE 2013**

L'an deux mille treize, le 10 décembre, à 9 heures 30,

Les administrateurs de la Société se sont réunis en Conseil d'administration au 214 route de Grenoble à Nice (06200), suivant convocation du Président faite à chacun des membres conformément aux statuts.

Sont présents et ont élargé le registre de présence :

- Monsieur Dominique Bernard, Président du Conseil d'administration et Directeur Général,
- France Régions Participations, Administrateur, représentée par son représentant permanent Monsieur Xavier Journoud,
- Monsieur Philippe Hersant, Administrateur, est absent excusé.

Assistent également à la séance :

- M. Marc Auburtin et M. Olivier Mazerolle, Directeurs Généraux Délégués ;
- M. Hervé Borello et M. Serge Mercier, représentants du comité d'entreprise.

La séance est présidée par Monsieur Dominique Bernard, en qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Conseil, réunissant la présence effective de plus de la moitié des administrateurs en fonction, peut délibérer valablement.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Démission de Monsieur Dominique Bernard de ses fonctions d'administrateur et de Président Directeur Général,
2. Restitution en faveur de la société Groupe Hersant Média de l'action prêtée à Monsieur Dominique Bernard au titre de prêt de consommation,
3. Cooptation d'un nouvel administrateur,
4. Nomination du nouveau Président Directeur Général ; détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération,
5. Nomination d'un nouveau représentant légal de la société France Régions Participations, administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Xavier Journoud, démissionnaire,
6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales,
7. Convocation d'une assemblée générale ordinaire réunie à titre extraordinaire,
8. Préparation du rapport du Conseil d'administration et du projet de résolutions proposées au vote des actionnaires,
9. Questions diverses.

Puis les différents points à l'ordre du jour sont examinés dans les termes rapportés ci-après.

I. DEMISSION DE MONSIEUR DOMINIQUE BERNARD DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR ET DE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Le Président expose aux membres du Conseil ses raisons quant à son souhait de démissionner de ses fonctions d'administrateur et de Président Directeur Général à l'issue de ce Conseil.

Il explique notamment que ses directives adressées à la direction générale déléguée de la Société ne sont pas suivies d'effet, celle-ci préférant suivre les instructions de Monsieur Bernard Tapie et de Monsieur Patrick Le Lay. Le Président indique également que ses propositions et recommandations de gestion en matière fiscale et sociale ont été rejetées.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de la démission de Monsieur Dominique Bernard de ses fonctions d'administrateur et de Président Directeur Général à l'issue de ce Conseil et le remercie pour les services rendus à la Société.

II. RESTITUTION EN FAVEUR DE LA SOCIETE GROUPE HERSANT MEDIA DE L'ACTION PRETEE A MONSIEUR DOMINIQUE BERNARD AU TITRE DE PRET DE CONSOMMATION,

En conséquence de la décision qui précède,

le Président demande au Conseil d'administration d'autoriser la restitution en faveur de la société Groupe Hersant Média d'une action qu'elle lui avait prêtée, à titre de prêt de consommation.

Après discussion, le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la restitution d'une action par Monsieur Dominique Bernard à la société Groupe Hersant Média.

III. COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Président informe les administrateurs que, en remplacement de son mandat d'administrateur pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, il lui a été proposé la candidature de M. Marc Auburtin.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de coopter en tant qu'administrateur M. Marc Auburtin, né le 18 juin 1960 à Orléanville (Algérie), de nationalité française et domicilié au 248 avenue Roger Salengro - 13015 Marseille, à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Dominique Bernard, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination à titre provisoire sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

M. Marc Auburtin, présent, déclare accepter les fonctions d'administrateur et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

M. Marc Auburtin devant être titulaire d'une action en sa qualité d'administrateur, le Conseil d'administration décide d'autoriser la mise à sa disposition de ladite action à titre de prêt de consommation.

IV. NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ; DETERMINATION DE SES POUVOIRS ET DE SA REMUNERATION ; REITERATION DES MANDATS DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Le Président rappelle qu'à la suite de sa démission de ses fonctions de Président Directeur Général, qui interviendra à l'issue de ce Conseil, il y a lieu de nommer un nouveau Président.

Le Président informe les administrateurs que la candidature de M. Marc Auburtin a également été proposée en qualité de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de nommer M. Marc Auburtin en qualité de Président du Conseil d'administration, à compter de ce jour et pour la durée de son mandat d'administrateur, et de lui confier également la direction générale de la société. Cette nomination met un terme, à compter de ce jour, au mandat de Directeur Général Délégué précédemment conféré à M. Marc Auburtin.

En tant que Président du Conseil d'administration, M. Marc Auburtin est chargé de représenter le Conseil d'administration, d'organiser et de diriger ses travaux et de veiller au bon fonctionnement des organes de la Société. En tant que Directeur Général, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social.

M. Marc Auburtin, présent, déclare accepter les fonctions de Président Directeur Général qui viennent de lui être confiées, et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Le Conseil d'administration en prend acte.

Enfin, le Conseil d'administration réitère dans l'immédiat le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Olivier Mazerolle jusqu'à la fin du mandat du Président Directeur Général.

V. DEMISSION DU REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE FRANCE REGIONS PARTICIPATIONS, ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE

Le Président informe les membres du Conseil d'administration que Monsieur Xavier Journoud démissionne ce jour de ses fonctions de représentant permanent de la société France Régions Participations et qu'il sera ultérieurement remplacé par décision à venir de la société France Régions Participations.

Le Conseil d'administration en prend acte.

VI. POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES LEGALES

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour accomplir toutes formalités de publicité requises par la loi.

VII. CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président informe les administrateurs que la candidature de M. Olivier Mazerolle a été proposée en qualité d'Administrateur et, en conséquence, il propose au Conseil d'administration de convoquer une assemblée générale ordinaire le 8 janvier 2014, au siège social, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration,
- Ratification de la cooptation de Monsieur Marc Auburtin,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette proposition est acceptée par décision prise à l'unanimité du Conseil d'administration. En outre, le Conseil d'administration donne tous pouvoirs à son Président à l'effet de fixer l'heure de convocation de l'assemblée générale.

VIII. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - PROJET DES RESOLUTIONS

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, adopte ensuite les termes de son rapport, ainsi que le projet de résolutions, à soumettre à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé et avant que le Président ne lève la séance, M. Marc Auburtin et M. Olivier Mazerolle, Directeurs Généraux Délégués, demandent la parole afin de donner lecture d'une déclaration dont un exemplaire est, à leur demande, annexé au présent procès-verbal.

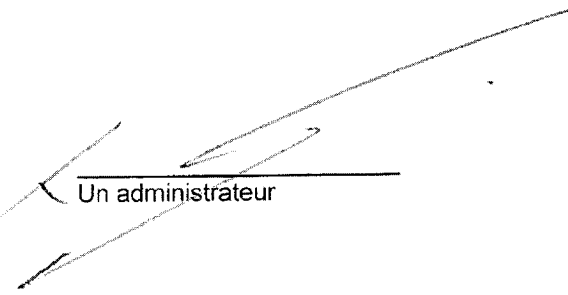
En réponse à cette déclaration, le Président Directeur Général réitère les motifs de sa démission, à savoir qu'il n'est plus en mesure d'exercer son mandat dès lors que les directives qu'il adresse précisément à M. Marc Auburtin et M. Olivier Mazerolle restent sans effet, ces derniers n'acceptant de suivre que les instructions de M. Bernard Tapie et de M. Patrick Le Lay.

Il ajoute que les difficultés de trésorerie de La Provence, telles qu'elles peuvent être appréciées au regard des prévisions que la direction financière de la société consent à lui adresser, sont de l'ordre de 500 K€ en janvier 2014 et que, dans ses diverses déclarations, M. Bernard Tapie s'est engagé à subvenir aux besoins de financement de La Provence. Le Président souligne également que ses propositions et recommandations en matière de gestion des échéances fiscales et sociales de la société ont été rejetées.

Enfin, le Président rappelle qu'on ne peut pas confondre les besoins de financement et de trésorerie liés à l'exploitation d'une société et le versement d'un dividende par une filiale à sa société-mère, notamment dans le cadre de la simplification des relations financières qui existaient entre les diverses entités du pôle PACA.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.


Le Président
Un administrateur